

PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

Le 2 décembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joëlle, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine.

Absente excusée : SOULIÉ Françoise donne procuration à COSTE Philippe.

Absente : VILA Léone.

Madame DUMAS Joëlle a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

APPROBATION PROCÉS-VERBAL

Le procès-verbal du 6 octobre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 6 rue des Lavoirs appartenant à M. POPA Dan Vasile.
- Maison d'habitation 18 rue de la Grande Fontaine appartenant à Mme SOURDET Reine.
- Maison d'habitation (3 apparts) 15 bis rue Jean Jaurès appartenant à SCI IMMO CALYPSO.
- Maison d'habitation 3 rue Jean Jaurès appartenant à Mme REYNES Gisèle née ZANCA.
- Maison d'habitation 3 rue des Tonneliers appartenant à M. SMITH Roger.
- Maison d'habitation 20 chemin du Jeu du Mail appartenant à M. CAMPACI Alain.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

CONVENTION ENEDIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des lignes électriques souterraines doivent être mises en place, par la société ENEDIS, d'une longueur d'environ 167 mètres, dans une bande de 3 mètres de large, sur les parcelles communales cadastrées **section A numéros 277, 293, 296, 299, 1693 et 1921** (situées à l'arrière du foyer municipal de part et d'autre du chemin du Breil) ;

A ce propos, pour ne pas retarder le chantier, Madame le Maire a signé une convention de servitude avec ENEDIS le 18 septembre 2024, pour l'installation desdites lignes électriques souterraines..

Ce droit de passage de réseaux électriques souterrains est consenti à ENEDIS à titre purement gratuit.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX

Denis LAPEYRE informe le Conseil Municipal :

- Réception du tracteur neuf CASE.
- Cantine scolaire : avancement, le gros œuvre se termine. L'aménagement intérieur a commencé.
- Local associatif buvette : tout est achevé, l'électricité a été branchée.
- Illuminations de noël : les agents finalisent les dernières installations et la mise en lumière est prévue le 5 décembre.
- Place Anatole France : les travaux sont achevés, il ne manque que la signalisation verticale.

- Demande de devis auprès de 2 entreprises pour la rénovation/peinture de la grille de l'école.
- Devis établi par le SIC pour la réfection de la rue Fabre d'Eglantine, de la rue Emile Pouytes, rue des Ecoles et rue J.E Planchon pour un total de 125 791.94 € HT (pas de TVA). Le syndicat se charge des dossiers de demande de subventions auprès des entités.

RÉUNION DÉFENSE

Stéphane ALLIER fait part du compte-rendu de la réunion avec les correspondants défense qui s'est déroulée au 4^{ème} régiment étranger d'infanterie de Castelnau-d'Aspremont. La séance a débuté avec une visite des lieux, s'en ait suivi un discours sur les conflits à venir et les informations concernant les moyens développés lors des incendies des Corbières. Les intervenants ont effectué une démonstration de drones et du matériel mis à disposition des militaires. Un des sujets évoqués : intégrer dans le PCS* la protection des réseaux lors d'évènements climatiques => point à voir lors de la révision du futur PCS « multirisques ». (*PCS : Plan Communal de Sauvegarde, est un document opérationnel visant à gérer une crise de sécurité civile sur une commune lors d'évènements climatiques exceptionnels).

La séance est levée à 20h00.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 JANVIER à 18H30

